

Postface

Signée en mars 2000, la stratégie de Lisbonne visait à faire de l'Union européenne le leader mondial de l'économie de la connaissance (*knowledge based economy*). Cette politique volontariste d'investissement dans la recherche et surtout dans la protection de cette recherche devait se traduire immanquablement, dans la tête de ses promoteurs, par une croissance économique soutenue et durable.

Une part importante des crédits de recherche, tant au niveau des États membres que de l'Union européenne, est venue consolider les travaux menés par de grands groupes internationaux, que ce soit sur les biotechnologies, les nanotechnologies, l'informatique ou les semences.

Les partenariats publics-privés se sont multipliés. La science n'a plus pour vocation d'accroître la connaissance humaine et de la faire partager, mais plus prosaïquement d'aider à multiplier les profits. Les hommes politiques semblent d'ailleurs avoir de plus en plus de difficultés à faire la distinction entre science et technologie.

Douze ans plus tard, nul n'est besoin d'être un économiste distingué pour constater que la stratégie de Lisbonne est un échec total. La croissance promise n'est pas au rendez-vous. La crise financière a tout emporté sur son passage. L'Union européenne ne se préoccupe même plus d'évaluer ses échecs. Et personne ne peut dire clairement combien de milliards d'euros ont été octroyés pendant plus de dix ans aux entreprises privées pour appuyer les travaux de leurs chercheurs.

Les brevets déposés par milliers chaque année aux États-Unis ou dans les différents pays de l'Union européenne ne participent pas à augmenter la connaissance, mais plutôt à la rendre plus opaque, moins accessible et plus coûteuse. De nouveaux métiers sont apparus. Des cabinets d'avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle cherchent les petites et moyennes entreprises qui auraient pu utiliser les brevets d'un géant de l'industrie sans le savoir et mettent en place des procédures légales pour les faire payer. Les brevets se vendent aux

enchères sur des bourses virtuelles avant même que l'on ne connaisse réellement leur validité scientifique. Après la bulle immobilière, puis celle des matières premières, la spéculation qui se déplace sans arrêt a investi le champ de l'intelligence. Ici comme ailleurs, les dirigeants des multinationales entendent créer, puis faire respecter une législation qui protège au plus près leurs intérêts.

Les brevets dans de nombreux domaines ont été dévoyés de leur objectif initial : protéger le découvreur d'une nouvelle technique et lui permettre de vivre honnêtement de son travail. Ils sont utilisés maintenant en premier lieu pour bloquer la concurrence. Dans le secteur des semences par exemple, les grandes multinationales n'hésitent pas à créer des banques communes de brevets, évitant ainsi d'engager des poursuites les unes contre les autres. Fortes de leur quasi-monopole, elles bloquent les plus petites entreprises dans leurs recherches d'innovation. En agissant ainsi, elles renforcent leur emprise sur la chaîne alimentaire. En médecine, la compagnie Myriad Genetics a déposé un brevet sur le gène BRCA-1 et toutes les entreprises et les laboratoires qui travaillent sur le cancer du sein doivent lui verser des royalties. La délivrance de ce brevet a donné lieu à une bataille juridique acharnée qui s'est terminée le 29 juillet 2011 par une victoire de Myriad Genetics. *Business as usual!*

En agriculture, une poignée de groupes semenciers s'acharne à éliminer toute forme de concurrence et en particulier celle des paysans eux-mêmes. Dans de nombreux pays, dont la France, les agriculteurs se voient contraints de payer une taxe dont le nom, «cotisation volontaire obligatoire», souligne le cynisme. Pendant des siècles, les paysans ont conservé une partie de leur récolte pour la ressemer l'année suivante. Monsanto & Co considèrent cette pratique déloyale et comptent y mettre un terme. Pourtant, depuis près de 10000 ans, la biodiversité animale et végétale a été créée et développée par les paysans qui en échangeant leurs semences ont réussi à adapter des variétés à leur terroir. Ce travail empirique n'est pas simplement nié. Il est criminalisé. Aux États-Unis, Monsanto a mis en place des brigades de détectives qui parcourent les grandes plaines à la poursuite de prétendus pirates.

Dans nos campagnes, des paysannes et des paysans se sont regroupés au sein du réseau Semences paysannes pour permettre, non pas de sauvegarder la biodiversité comme dans un musée, mais pour lui permettre d'évoluer au rythme de la nature qui évolue également de plus en plus rapidement, en particulier avec le réchauffement climatique.

La résistance s'organise et s'amplifie. Fin février 2012, les représentants de peuples indigènes ont claqué

la porte de la réunion de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, dénonçant le peu d'influence qui leur est laissé lorsqu'il s'agit de définir comment les entreprises du Nord peuvent breveter les plantes et distribuer des royalties dont la majorité des peuples concernés ne veulent pas entendre parler.

Ces entreprises s'attaquent à la propriété collective, une connaissance culturelle qu'elles cherchent par tous les moyens à s'approprier. Elles plantent un peu partout des barrières où s'inscrivent en lettres rouges « *no trespassing* » ou « défense d'entrer ». Heureusement, dans le même temps, de nombreuses associations luttent d'arrache-pied pour empêcher cette privatisation du vivant, cet accaparement de l'intelligence. Ici et là des solutions alternatives émergent. Le monde du logiciel a été pionnier avec la création des licences libres. Opposition frontale entre Linux et Windows, entre la coopération et la concurrence, entre la défense des biens communs et celle d'une couche supplémentaire de propriété individuelle. Des artistes créent des *common creatives*.

La propriété intellectuelle devient l'objet d'une nouvelle taxe, payée par les citoyens du monde à ces multinationales, puissances incontrôlées, concentrées à 95 % aux États-Unis, dans l'Union européenne, au Japon, en Suisse et au Canada. Selon une étude de l'OMC

publiée en 2006, le secteur des brevets et des royalties représentait 155 milliards de dollars et avait un taux de croissance de 10 % par an. Une simple projection permet d'estimer ce marché à 275 milliards de dollars en 2012. Ces sommes sont considérables. Elles sont deux fois plus importantes par exemple que le budget annuel de l'Union européenne. Ceux qui en tirent profit sont prêts à tout mettre en œuvre pour garantir que cette rente leur revienne le plus longtemps possible. Pour y parvenir, il est indispensable pour eux de lutter contre les pirates et les contrefacteurs, de mettre en place un arsenal juridique qui condamne lourdement ceux qui oseraient venir glaner dans ces nouveaux champs de la connaissance.

Ils ont concocté l'Accord commercial anticontrafaçon, plus connu sous son acronyme anglo-saxon « ACTA ». Ce traité international doit permettre de surveiller les citoyens dans leur pratique quotidienne, de repérer ceux qui auraient l'audace d'écouter une musique sans avoir payé une taxe, de lire un article sans avoir acquitté une redevance et – pourquoi pas bientôt ? – de regarder un paysage sans avoir versé un impôt spécifique. Le partage et la diffusion de la connaissance ont permis au cours des trois derniers siècles à nos sociétés d'évoluer, mais ils se trouvent remis en cause aujourd'hui. Les citoyens comprennent

les dangers qui les guettent. Plus d'un million de personnes en Europe ont signé une pétition demandant à ce que l'ACTA ne soit pas ratifié par le Parlement européen. Pour ma part, en tant que député, je voterai contre cette législation liberticide.

Le livre de Clara Delpas, *Chroniques de la biopiraterie*, arrive à point nommé pour donner les clés d'un débat qui peut paraître au premier abord un peu ardu. Pillage ou partage de la biodiversité ? La question posée est en effet au centre du débat. Nos actions écrivent chaque jour des réponses à cette question. Et lorsque je me retourne sur quatorze années de luttes non violentes en France contre les OGM avec les faucheurs volontaires et de nombreuses associations, je suis persuadé que nous avons en nous l'énergie et la détermination de créer un monde où la connaissance sera partagée par tous.

José Bové
 Député européen
Bruxelles, le 10 mars 2012